

Nouveau corps de « psychologues de l'éducation nationale » :

premier pas vers le « corps unique » des enseignants 1^{er} et 2nd degrés

De groupes de travail en groupes de travail depuis 2014, le ministère a répondu à la demande de la FSU et de l'UNSA de mise en place d'un corps commun regroupant les PE psychologues du 1er degré et les COP-DCIO du second degré. Lors de la dernière réunion, le 10 mars 2016, la FNEC FP-FO a maintenu son opposition à ce qui constitue une première dans le premier et second degré : la mise en place d'un corps commun intervenant sur deux publics élèves distincts.

Un contexte particulier de suppression de postes

Il s'agissait nous dit-on depuis des mois de protéger les COP-DCIO et les psychologues scolaires. Or l'attachement de madame la ministre à ce chantier se traduit par « l'autorisation ministérielle » de fermer un tiers des CIO. Elle se traduit aussi par le fait que les COP-DCIO qui étaient 4914 en 2006 ne sont plus que 3926 en 2014....123 COP-DCIO en moins par an.... Aucune mesure massive de titularisation des contractuels COP, 4 postes au concours réservés 2016 sur 15 ne sont pas pourvus. Aucune mesure pour un recrutement massif. L'attachement ministériel à ce dossier se traduit par le maintien de la mesure Darcos de division par deux du nombre de RASED qui comprennent un psychologue scolaire (3 700).

Un changement de missions pour tous

Après le référentiel d'activités, voici le référentiel de connaissances et de compétences pour ce futur corps unique. Il est clair que chacun ne va pas garder sa spécificité comme annoncé : ce ne sont pas moins que 45 connaissances et compétences communes qui sont demandées à tous, auxquelles s'ajoutent, 24 compétences spécifiques pour les PE psychologues 1er degré et 31 pour les COP.

Le cabinet a clairement répondu oui, à la question de FO de savoir, si ces items étaient opposables aux personnels et serviraient d'évaluation comme ce qui a été fait pour les personnels enseignants et d'éducation dans le cadre de l'élaboration du nouveau référentiel.

Pour la FNEC FP-FO, créer un nouveau corps sur le dos des garanties statutaires des personnels, en élargissant considérablement leurs missions, en les rendant responsables du fonctionnement du conseil de cycle, de la liaison école-collège, en un mot de la réforme du collège rejetée par les personnels, c'est encore essayer, sous couvert de « valorisation » de passer par une autre porte pour appliquer une réforme dont les organisations syndicales représentant 80% des personnels demandent le retrait.

Un corps perdant-perdant

On fait un corps unique, mais personne n'y gagne : les indemnités pour les COP demeurent les mêmes. Le temps de travail des PE est augmenté puisqu'ils passent à 1607 heures. Le ratio de la hors classe n'est pas connu. On ne sait pas ce que deviennent des directeurs de CIO mais tout ce qu'on sait c'est qu'au train où se mènent les fermetures de CIO, il n'y aura bientôt plus de directeurs....

Baccalauréat + 6 ans d'études

Est-ce que cela va faciliter le recrutement ou va-t-on se retrouver dans la même situation que celle du recrutement des médecins scolaires (1404 en 2008, 1202 en 2014) tellement le traitement est faible : 6 ans d'études pour démarrer à 1642 € nets....

La logique c'est le premier pas vers le cadre d'emploi

Des statuts particuliers de corps, c'est jusqu'ici la logique du statut général de la fonction publique d'Etat. Ce qu'on nous propose, c'est le choix du « métier » regroupé dans un corps unique avec perte des garanties statutaires. Pourquoi pas demain, un même métier d'enseignant 1er et second degré ? C'est la logique des fusions de corps et de mise en place de cadres communs prévus dans le protocole PPCR que FO, la CGT et Solidaires n'ont pas signé.

Le 31 mars, grève public-privé contre le projet de loi El Khomri

